

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA LIANE

Département Pas-de-Calais (62) / Commune de Boulogne-Sur-Mer (62200)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage de Marguet	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont de Marguet repérable sur carte marine (on présume qu'il s'agit également du barrage de Marguet). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale. Cartes scannées transmises par un service mais basées sur une délimitation <u>obsolète</u> (texte abrogé ?) « Moulin de la Hodde au pont de Briques ». Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

